Image not found or type unknown

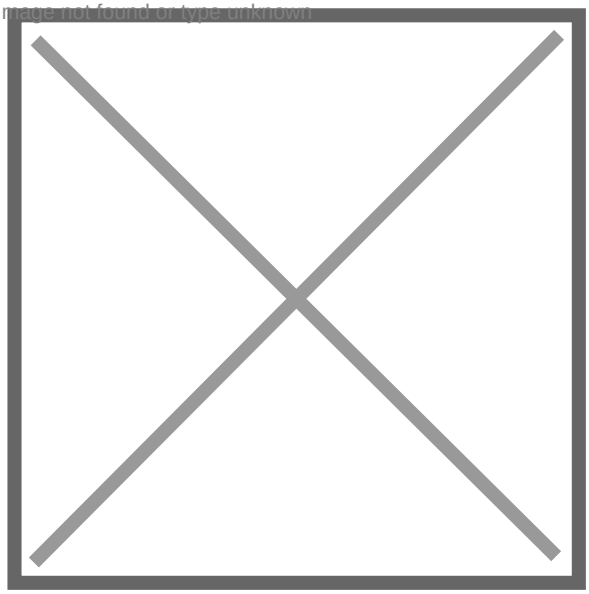

# Un huissier peut il m imposer le type de paiement dans un trop pe

Par **ayo33**, le **08/03/2008** à **16:35**

Bonjour.
Quelqu'un peut il me renseigner avec le problème que je rencontre.
Un huissier peut il m imposer le type de paiement dans un trop perçu de pension alimentaire que je dois à mon ex?
Je souhaite verser 20 euros en liquide à cette personne, afin d'eviter de lui donner mes coordonnées bancaires.
Suis je dans mon droit?
Merci par avance.
Ayo

Par **garlu**, le **14/03/2008** à **12:45**

Bonjour, je ne sais répondre à votre question, mais déjà dans le doute, écrivez par lettre recommandée avec AR à cet huiisier avec votre proposition de paiement de trop perçu.
Une proposition même insuffisante, vaut mieux que faire la sourde oreille et se retrouver complétement dans son tord. Eventuellement; suggerez de faire transiter la somme par l'huissier, exigez en argumentant que les frais restent à la charge du demandeur de la somme.
Sinon, vous êtes vous renseignée auprès de la poste pour envoie de mandat postal, sans faire figurer votre adresse perso, mais celle d'une ou d'un ami qui vous 'logerez' virtuellement.
Eventuellement, prendre un abonnement poste restante, et faire figurer la poste restant comme domicile du mandat.
Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre banque, pour réaliser un versement

mensuel automatique de compte à compte, et dans lequel ne figurerait à aucun moment votre adresse.
Faites, aussi la proposition à l'huissier de vous fournir le numéro de compte à créditer par virement bancaire. Les correspondances avec l'huissier sont toutes réalisées par lettre avec AR. Le nuéro de le l'AR figurant sur votre courrier.
Compte tenu du fait que vous acceptez de payer, il n'y a aucune raison que vous mettiez en plus en danger votre vie privée
Parmi toutes ces suggestions, vous devriez trouver votre bonheur.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés